Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 13/02/2024

ID: 089-218904530-20240207-VILL_2024_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Département de l'Yonne

Nombre de membres

Séance du 07 février 2024

En exercice: 14

L'An deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous

Présents: 10

la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Votants: 10

<u>Présents</u>: Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Serge SAUVAGERE Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-

Date de convocation :

Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES,

29 janvier 2024

The state of the s

Date d'affichage :

<u>Absents excusés</u>: Céline PARIS, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

29 janvier 2024

Secrétaire de séance : Elisabeth NOYEMIAN

AUTORISATION DONNEE A ENEDIS D'INFORMATION DE LA COMMUNE A CHAQUE DEMANDE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE PROVISOIRE - Délibération n° 2024-03

Le Maire informe qu'Enedis peut porter à la connaissance de la commune toutes les demandes de prestations liées au branchements provisoires afin de permettre un suivi optimisé et éviter tous travaux non autorisés.

Il est proposé au conseil municipal:

- de DEMANDER à Enedis de transmettre toutes les informations à chaque demande de branchement provisoire sur la commune,
- d'AUTORISER le maire à prendre toutes les mesures nécessaires
- d'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire, Pascal BARBERET